

RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN GÉNÉRAL DE DOCTORAT

1. IDENTIFICATION

Nom du candidat	Matricule	Grade postulé	Option
Département / École / Faculté	Programme	No de programme	

2. DIRECTION ET SUJET DE RECHERCHE

Directeur de recherche
Titre de la thèse

3. AVIS DU JURY

Le président du jury atteste :

que l'examen général du candidat précité a été réussi _____
(date)

que l'examen général du candidat précité a été ajourné à * _____
(préciser)

que le candidat précité a échoué à l'examen général
Cet échec met fin à sa candidature _____
(date)

Signatures : _____
membre du jury

membre du jury

directeur de recherche

_____ président _____
Date

* Selon les articles 122d ou 132d du règlement pédagogique de la FESP: « Le jury peut, à la majorité des voix, (...) ajourner une seule fois cet examen(...). En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois. »

Visé par : _____
 Doyen Directeur _____

 Date